

*Initiatives ministérielles*

On ne s'est pas penché sur les répercussions de la formule de modification sur les territoires, même si les premiers ministres s'étaient engagés à le faire.

La formule de modification prévue dans l'Accord du lac Meech plaçait les deux territoires dans une situation encore pire. En effet, l'unanimité était nécessaire pour la création de nouvelles provinces. Toutes les provinces avaient un droit de veto leur permettant d'empêcher les territoires de devenir des provinces.

La formule en question permettait d'étendre les frontières provinciales actuelles au Nord, du consentement unanime des provinces et du Parlement.

On a pris les décisions en question sans consulter les territoires. Tout s'est fait lors de réunions à huis clos et les dirigeants des territoires n'étaient pas invités. Lorsqu'ils ont demandé à pouvoir participer au processus, leur requête a été rejetée.

Monsieur le Président, la formule de modification établie dans l'Accord du lac Meech, qui exigeait l'unanimité, a fait faire un pas en arrière aux territoires sur le plan constitutionnel. On nous a empêchés de progresser également. L'Accord du lac Meech établissait le statut colonial des territoires du Nord et en faisait des colonies à jamais.

Les habitants du Nord s'opposaient à l'Accord du lac Meech parce que celui-ci permettait à toutes les provinces d'exercer un plus grand contrôle sur notre avenir, à nos dépens, car nous n'avions pas voix au chapitre.

Je voudrais également signaler aux députés que, malgré les réserves du Nord au sujet de deux aspects de la formule de modification de 1982, les habitants du Nord ont également obtenu quelque chose en vertu de cette formule. Lors de la conférence constitutionnelle de 1983 dont j'ai parlé tout à l'heure, on est parvenu à une entente sur les modifications constitutionnelles touchant les autochtones. Cette conférence constitutionnelle, présidée par le très honorable Pierre Elliott Trudeau, a donné lieu à des modifications constitutionnelles visant les droits des autochtones.

On a annexé à l'accord constitutionnel de 1983 sur les droits autochtones une motion tendant à autoriser le gouverneur général à émettre une proclamation modifiant la Constitution du Canada.

En vertu de la formule de modification prévoyant l'accord de sept provinces sur dix représentant 50 p. 100

de la population, on a présenté des motions aux assemblées législatives des provinces et au Parlement fédéral en vue de modifier la Constitution. Elles ont été adoptées par les assemblées législatives et par la Chambre des communes et elles ont été proclamées par le gouverneur général en juin 1984.

Les habitants du Nord ont accueilli avec plaisir ces modifications. Ils ont dû lutter pour les obtenir. Les gens du Nord ont joué un rôle prédominant dans la réalisation de ces modifications.

Nous avons donc beaucoup à apporter. Mais on continue de nous en refuser la possibilité. Les gens du Nord ont été exclus du Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada. Personne de cette région ne faisait partie de la première ronde de nominations. Le premier ministre aurait pu corriger cet oubli en nommant quelqu'un du Nord pour combler l'une des deux vacances survenues dans ce groupe. Les gens du Nord sont une fois de plus mis de côté. Monsieur le Président, on ne bâtit pas une nation en incluant certains de ses éléments et en excluant d'autres. Une nation qui exclut certaines personnes n'est ni complète ni saine.

Faisons les choses comme il faut cette fois-ci. Que toutes les parties de ce grand pays mettent en commun leur sagesse et leur expérience, que tous participent. . .

**Le président suppléant (M. DeBlois):** À l'ordre, s'il vous plaît.

Comme il est 17 heures, conformément à l'ordre adopté le mercredi 12 décembre 1990, le débat sur la motion dont la Chambre est saisie est terminé.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** À mon avis, les oui l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*